

FICHE DE PRÉSENTATION DE LA FORMATION
PRÉPARANT AU DIPLOME D'ÉTAT
DE PÉDICURE-PODOLOGUE

RNCP N° : 18364

CERTIFICATEUR : Ministère de la santé et de la prévention.

DATE DE L'ENREGISTREMENT : 5 juillet 2012

MAJ LE : 13/11/24

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Conformément à l'arrêté du 5 juillet 2012 relatif au Diplôme d'Etat de pédicure-podologue, l'objectif de la formation est d'acquérir les 10 compétences pour répondre aux besoins de santé, notamment des soins de premières intentions relatifs aux pathologies et aux manifestations locales et non systémiques liés au pied. Cette prise en charge peut être éducative, préventive, curative.

Les 10 compétences sont les suivantes :

- Compétence 1 : Analyser et évaluer une situation et élaborer un diagnostic dans le domaine de la pédicure-podologie.
- Compétence 2 : Concevoir, conduire et évaluer un projet thérapeutique en pédicure-podologie
- Compétence 3 : Mettre en œuvre des activités thérapeutiques dans le domaine de la pédicure-podologie
- Compétence 4 : Concevoir et conduire une démarche de conseils, d'éducation, de prévention en pédicure-podologie et en santé publique
- Compétence 5 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte d'intervention
- Compétence 6 : Evaluer et améliorer sa pratique professionnelle
- Compétence 7 : Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
- Compétence 8 : Gérer une structure et ses ressources
- Compétence 9 : Coopérer avec d'autres professionnels
- Compétence 10 : Informer et former des professionnels et des personnes en formation

DUREE DE LA FORMATION	TARIF
<p>La formation dure 3 ans, organisés en 6 semestres. La formation comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2028 heures de formation théorique (cours magistraux et travaux dirigés) - 1170 heures de formation clinique (stages, débutant dès la 1^{ère} année) : <p>NB : la formation ayant lieu sur un temps plein, l'exercice professionnel concomitant n'est pas possible.</p>	<p>NB : Les tarifs présentés ci-dessous sont valables pour l'exercice de l'année 2024-2025 et sont susceptibles d'évoluer.</p> <p>L'ensemble des frais est à payer en totalité le jour de la rentrée scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cotisation Vie Étudiante et de Campus (CVEC) : 100 € / an pour des droits sociaux étudiants (accès aux services du CROUS, à la bibliothèque universitaire (BU), aux associations universitaires sportives) • Frais d'inscription : 175 € / an • Frais de scolarité : - 970 € / an pour les étudiants en poursuite d'études (cursus jamais interrompu), ou inscrits à Pôle Emploi, ou titulaires d'un contrat de travail « étudiant » ne dépassant pas 44h en moyenne par semaine (formation comprise) - 5 000 €/an pour les étudiants dont la formation est prise en charge par un employeur ou un OPCO, ou qui ne sont pas en poursuite d'études, ou non-inscrits à Pôle Emploi, ou titulaires d'un contrat de travail « étudiant » dépassant 44 h en moyenne par semaine (formation comprise). <p>Attention : en première année, l'achat du matériel professionnel est obligatoire : 1838,75 € (tarif donné à titre indicatif et pouvant varier).</p>

PREREQUIS NECESSAIRES POUR INTEGRER LA FORMATION

- NON OUI
- Préciser : BAC ou équivalent, ou avoir travaillé 3 ans en France, à temps plein, soit un minimum de 4128 heures et pouvoir justifier des cotisations sociales équivalentes pour les candidats pour les candidats relevant de Formation Professionnelle Continue.
 - 17 ans révolus au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

MODALITES D'ADMISSION A LA FORMATION ET DELAI D'ACCES

1) Les conditions d'admission générales :

28 places sont ouvertes à ce titre en 1^{ère} année pour l'IFPP du CHU de Bordeaux via **Parcoursup** en 2025.

2) Les conditions d'admission spécifiques :

1/ Admission par dispense au titre de la formation professionnelle continue

L'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat et portant des dispositions diverses (TITRES II, article 12) dispose que « peuvent être admis dans la formation conduisant au diplôme d'Etat de pédicure-podologue, les candidats relevant de la formation professionnelle continue et justifiant d'une durée minimale de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date limite de dépôt des candidatures ».

Les justificatifs de cotisations pris en compte pour les salariés sont :

- Bulletins de salaires
- Attestations employeurs mentionnant les dates et le nombre d'heures de travail.
- Certificats de travail

Pour les non-salariés, les justificatifs pris en compte sont :

- Attestations URSSAF de cotisations sociales.

A ce titre, l'IFPP du CHU de Bordeaux propose **2 places en 2025**.

La sélection se fait sur dossier et sur entretien.

2/ Candidats à l'entrée en formation titulaires d'un diplôme de pédicure-podologue obtenu en dehors d'un état membre de l'Union Européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen ou de la principauté d'Andorre ou de la confédération suisse.

A ce titre, le nombre total de candidats admis à l'IFPP du CHU de Bordeaux, ne peut excéder **2**.

Les épreuves de sélection prévues à l'article 29 sont au nombre de 3 :

- 1 épreuve d'admissibilité écrite (/20 points) et 2 épreuves d'admission (une épreuve orale/20 points et une mise en situation pratique /20 points). Les candidats admissibles sont autorisés à passer aux épreuves d'admission. Pour être admis à l'IFPP, le candidat doit obtenir un total de point égal à 30/60.

Délai d'accès à la formation :

Les candidatures sont ouvertes au regard du calendrier établi par Parcoursup.

Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue, le calendrier est le même et est notifié sur le site internet de l'IFPP.

Tout dossier déposé dans l'année est valable pour la rentrée en septembre de la même année.

MODALITÉS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

➤ **Les locaux et le matériel :**

L'IFPP est doté de 2 salles de cours, de 2 salles de travaux dirigés, d'une salle de travaux pratiques (laboratoire d'orthèses plantaires). C'est aussi le lieu de stage des étudiants, il y a donc 2 salles de soins, une salle de consultations, une salle de remise des appareillages et de prise d'empreintes, un laboratoire d'orthèses plantaires, et deux salles de remises pour le stockage du matériel.

➤ **Les enseignements :**

Alternance quotidienne CM/ TD/ TP/ et stages. Les enseignements théoriques sont principalement dispensés en présentiel, ils peuvent être dispensés en distanciel en visioconférence ou en mode hybride si la situation le requiert. Certains enseignements sont délivrés sous forme de capsules consultables en ligne sur les plateformes Moodle de l'université ou e-notitia.

Le présentiel est la modalité privilégiée des enseignements en travaux pratiques et en travaux dirigés d'analyses de situations en groupe.

Les unités d'enseignements cœur de métier sont réalisées par les cadres formateurs et des pédicures-podologues vacataires permanents. Les outils numériques ainsi que les situations de simulation sont en développement.

Nous pratiquons le tutorat inter-étudiants favorisant une posture responsable et engagée dans la formation.

➤ **Les ressources documentaires :**

Un centre de documentation au sein de l'IMS Pellegrin ainsi que la bibliothèque de l'université sur le site de Carreire, les bibliothèques en ligne, le service commun de documentation du CHU en ligne, BABORD+ offrent les documents nécessaires aux recherches bibliographiques principales.

➤ **Les outils numériques pour faciliter les enseignements et les échanges :**

L'IFPP utilise les dispositifs de formation via des plateformes numériques telles que :

- E-notitia, plateforme à disposition des instituts de formation sanitaires de la région Nouvelle Aquitaine qui permet aux étudiants d'accéder en ligne aux contenus pédagogiques et organisationnels.
- Zoom, application logicielle de visioconférence permettant l'utilisation des enseignements et des entretiens à distance.
- L'espace numérique de travail de l'Université de Bordeaux réalisés par l'Institut Universitaire des Sciences de la Réadaptation (IUSR).

➤ **Modalités de suivi pédagogique :**

L'examen des résultats des étudiants aux épreuves d'évaluation est effectué à la fin de chaque semestre, en préparation de la Commission d'Attribution des Crédits (CAC). Cette commission valide les unités d'enseignements et les stages.

En fonction des besoins identifiés pour les étudiants, et particulièrement pour ceux en difficulté, des entretiens individuels sont réalisés avec le formateur référent et la coordinatrice pédagogique afin d'envisager les moyens de résoudre les problèmes rencontrés. A la demande de l'étudiant ou du formateur référent des entretiens de suivi pédagogiques complémentaires individuels sont réalisés pour accompagner l'étudiant dans le diagnostic et la résolution des difficultés rencontrées.

➤ **Les outils et les différents temps d'accompagnement :**

Le **portfolio** est destiné au suivi du parcours de la formation clinique et à la capitalisation des éléments de compétences acquis au cours de la clinique.

Les **bilans de mi-stage et de fin de stage** au cours du semestre, permettent un suivi de proximité et permettent de réajuster les éventuels défauts d'acquisitions rencontrés par les étudiants.

INTERVENANTS

- Pédicures Podologues vacataires.
- Enseignants universitaires.
- Médecins, notamment chirurgiens orthopédistes, rhumatologues, etc.

- Pharmaciens.
- Psychologues, sociologues, anthropologues.
- Masseurs-kinésithérapeutes.
- Infirmiers.
- Manipulateurs d'électroradiologie médicale.

Ces intervenants réalisent une prestation mandatée, ciblée et définie avec l'équipe pédagogique de l'IFPP, en fonction des exigences du référentiel de formation, du projet pédagogique, et des besoins des étudiants.

MODALITES D'EVALUATION

➤ Modalités d'évaluation :

Les modalités des évaluations sont choisies en fonction du type d'enseignements à évaluer (QCM et QROC pour les contrôles de connaissances, vignettes cliniques, rapports, travail écrit d'initiation à la recherche, etc.).

Chaque unité d'enseignement donne lieu à une évaluation sommative minimum (individuelle ou collective, écrite ou orale).

Une évaluation formative est réalisée pour chaque unité d'enseignement cœur de métier.

L'évaluation en stage se fait par l'intermédiaire du **carnet de suivi de l'étudiant**, outil dans lequel l'étudiant trace les activités mises en œuvre en situations professionnelles. Il les analyse ensuite avec le tuteur de stage pour appréhender les compétences qu'il a travaillées et la progression de ses acquisitions.

Cet outil est utilisé lors des bilans de stage, il permet de mesurer la progression de l'étudiant.

INDICATEURS DE RESULTATS



Taux de présentation au diplôme :
100 %

Taux d'obtention au diplôme :
100 %



Taux de satisfaction apprenants:

82,5 %



Taux de recommandation :

100 %

Données de l'année 2024

BLOC DE COMPETENCES - EQUIVALENCE - PASSERELLES

Possibilité de valider un /ou des blocs de compétences
 NON
Préciser :

Possibilité d'équivalence
 NON
Préciser :
Selon la nomenclature des diplômes, le Diplôme de Pédiçure-Podologue est un diplôme de niveau 6.

Possibilité de passerelles
 OUI
Préciser :

- Etudes de Médecine, Maïeutique, Odontologie ou Pharmacie pouvant être reprises en 2^{ème} ou 3^{ème} année.
- Etudes de Masseur kinésithérapeute (admission par dispense en 1^{ère} année de formation-L2).
- Diplôme d'Etat d'Aide-soignant avec complément de formation.

SUITE DE PARCOURS

➤ Suite de parcours :

- Formations continues spécialisées dans les domaines d'expertise et diplômes universitaires : diabétologie, sport, etc...
- Diplôme de Cadre de Santé (après une expérience professionnelle de quatre ans).
- Possibilité de poursuivre le cursus universitaire par des masters de biomécanique ou de sciences du mouvement, par exemple, et un Doctorat.

DEBOUCHES

➤ Débouchés :

- Exercice libéral (96.8 %) dès la sortie avec possibilité de remplacements, collaboration, installation, rachat de cabinet et association.
- Exercices salarié (1.2 %) ou mixte possibles (2 %)

DIPLÔME reconnu à un niveau 6 (Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles CEC)



Sur 30 questionnaires envoyés : 8 réponses

Taux d'insertion global dans l'emploi : **100%**

Taux d'insertion dans le métier: **100% libéral**

Données de l'année 2023

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les apprenants en situation de handicap, compatible avec la formation et l'exercice du futur métier, peuvent bénéficier d'aménagement d'examens et/ou de formation.

L'Institut des Métiers de la Santé agit pour permettre à tous les apprenants en situation de handicap de poursuivre la formation dans les meilleures conditions. L'obligation d'accessibilité aux savoirs se matérialise par le biais d'aménagements particuliers : aménagements du cursus, des dispenses d'assiduité, des adaptations du parcours de stage, des mesures compensatoires par des aides humaines ou techniques, du soutien à l'apprentissage.

Pour plus de renseignements sur l'accès à la formation et la consultation du registre public d'accessibilité, vous pouvez contacter **Madame Laurence FAURE, coordinatrice pédagogique** : **05 57 82 13 44** ou laurence.faure@chu-bordeaux.fr

CONTACT

Adresse : Institut de Formation en Pédicurie-Podologie (IFPP) - IMS Pellegrin-rez-de-chaussée
Rue Francisco Ferrer
33076 BORDEAUX CEDEX.
☎ 05 56 79 87 71 – @ institut.podologie@chu-bordeaux.fr

Assistante de scolarité :

Madame Ghislaine BÉNÉ : 05 56 79 87 71 ghislaine.bene@chu-bordeaux.fr